

Questions orales

Le ministre a mentionné la résolution que le Canada a proposée à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme. Cette résolution a déclenché un concert de protestations d'un bout à l'autre du pays, parce qu'elle ne va pas assez loin. Elle est trop vague. Elle ne demande pas au gouvernement du Salvador d'entamer un dialogue politique avec les forces rebelles. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé dans sa résolution que les deux forces en présence au Salvador entament un dialogue politique? C'est la seule façon de faire cesser les atteintes aux droits de la personne. Pourquoi ne pas l'avoir fait? Sommes-nous contre ce genre de dialogue? Exhortons-nous les États-Unis à en entamer un? J'apprécierais que le ministre réponde à ces deux questions.

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, en ce qui concerne la résolution des Nations Unies qui est présentée à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, il s'agit d'un projet de résolution que nous sommes à négocier avec plusieurs autres délégations. Il est bien évident qu'en ce qui touche à l'appel aux diverses parties pour qu'un dialogue politique s'instaure entre elles, nous sommes disposés à inclure cet aspect dans notre résolution, et à faire également appel à la communauté internationale pour qu'on cesse toute aide militaire au Salvador. Donc, en ce qui touche au premier volet de la question, savoir si nous avons fait des instances directement dernièrement pour qu'il y ait un cessez-le-feu au moment de la visite de Sa Sainteté le Pape au Salvador, je dois dire à l'honorable député que nous faisons appel aux autorités salvadoriennes justement pour qu'il y ait un cessez-le-feu quel que soit l'événement qui doive le justifier. Ce n'est pas la visite du Pape en elle-même qui doit entraîner le cessez-le-feu, car nous avons fait cet appel au Salvador depuis déjà très longtemps.

● (1120)

[Traduction]

M. Crosbie: Madame le Président, d'après la réponse du ministre, je dois conclure que nous n'avons pas fait d'instances au gouvernement salvadorien au sujet de la visite de Sa Sainteté le pape. Je peux assurer au ministre que des centaines de milliers de Canadiens se préoccupent beaucoup de la sécurité du pape. Il faudrait faire ces instances aujourd'hui même.

LES RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le sous-comité des relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles a déposé son rapport final le 30 novembre 1982. Le ministre n'ignore pas que ce rapport demandait au gouvernement de répondre par écrit aux recommandations du comité et de prévoir une journée de débat à la Chambre, comme il l'a fait pour le comité des relations Nord-Sud. Trois mois se sont écoulés depuis, sans que nous obtenions

de réponse, même si le premier ministre s'est dit d'accord pour que nous nous joignons à l'OEA, en précisant qu'il attendait un rapport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement va accéder à cette demande en répondant par écrit aux recommandations du sous-comité et en réservant une journée pour débattre du rapport à la Chambre. Peut-il nous dire également qu'elle est sa position au sujet de l'OEA? Allons-nous obtenir une réponse au sujet des recommandations à cet égard?

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, j'ai pris, bien sûr, connaissance du rapport du sous-comité du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale sur la politique canadienne à l'égard de l'Amérique latine et l'ai étudié. Comme on a eu l'occasion de le signaler à quelques reprises à la suite de la publication de ce rapport, j'ai moi-même pu exprimer l'importance que nous attachions au sérieux du travail exécuté par les membres de ce comité. Cependant, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de donner un calendrier précis en ce qui concerne la ou les réponses qui seront données au rapport du comité, mais je crois bien qu'il est raisonnable de penser qu'elles seront données d'ici le début de l'été.

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

LA VENTE DES TERRAINS DISPONIBLES À MIRABEL

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics; elle concerne la vente de terrains à Mirabel. Le directeur de la Société immobilière du Canada, M. J. P. Goyer, a informé les locataires des terrains disponibles à Mirabel qu'ils devaient, en vue d'acheter la propriété qu'ils occupent, faire dès maintenant un premier versement de 5 p. 100 et acquitter le reste dans les 30 jours, à défaut de quoi leur impôt sera perdu. Le ministre peut-il confirmer cette information?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne suis pas au courant de la situation. Je vais d'abord me renseigner.

L'IMPOSITION D'UNE DATE LIMITE AUX ACHETEURS ÉVENTUELS

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je m'étonne que le ministre responsable des terres du Canada ne sache pas comment sont vendues ces dernières, quand il en a été si souvent question à la Chambre. Pense-t-il qu'un délai de 30 jours suffit à ces locataires pour prendre les dispositions nécessaires à l'achat des propriétés en cause? Trouve-t-il juste de faire perdre à ces personnes leur caution si elles ne trouvent pas de moyens de financement dans les 30 jours?